

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES, 20 centimes par ligne

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules for the Chemin de Fer, listing routes between Liège, Brussels, and other stations with departure and arrival times.

ALLEMAGNE. — Francfort, 26 juillet.

On écrit de Berlin, le 21 juillet, au Correspondant de Hambourg :

« Il y a quelques jours, des courriers ont été expédiés d'ici pour Londres, Paris et Vienne. Les dépêches dont ils sont porteurs se rapportent au prompt arrangement de la question hollandaise-belge. L'Autriche paraît s'intéresser particulièrement à la Hollande, et l'on a l'espoir confiant que tout s'arrangera à l'amiable. »

— On écrit de Prusse à la Gazette d'Angsbourg :

« M. Molé aurait mieux fait de se taire que de prendre parti comme il l'a fait pour la Belgique à la chambre des pairs. Il n'est pas politique pour la France de se dessiner d'une manière aussi tranchante lorsque les autres puissances s'efforcent de terminer le débat belge-hollandais. Il s'ensuit que le cabinet français perd tout d'un coup les sympathies qu'il excitait à l'étranger, ce qui ne doit pas être indifférent au trône de juillet, qui est fort peu estimé et ne compte guères d'appui dans le pays même. On sait fort bien jusqu'à quel point les existences ministérielles sont précieuses dans les pays constitutionnels, et M. Molé ne réparera sa faute qu'en déployant tous ses efforts pour rendre la Belgique obéissante. Nous verrons bientôt s'il comprend son rôle : car des explications doivent être demandées. »

— On écrit de Hanovre, 19 juillet :

« On présume que le roi voulant sortir de la position pénible où l'ont mis les derniers événements, finira par convoquer les états de 1833 pour leur proposer l'abrogation de la constitution de 1833 et l'adoption du nouveau projet de constitution. »

FRANCE. — Paris le 29 JUILLET.

Les journées de juillet paraissent devoir se passer fort tranquillement. On avait donné hier plus de solennité que les années précédentes aux visites qui ont eu lieu aux tombeaux des héros de juillet. Les tombes avaient été ornées avec élégance, et elles étaient entourées d'une foule respectueuse. Aujourd'hui est le jour consacré aux réjouissances publiques pour la victoire remportée par la nation sur le gouvernement de Charles X. Une foule immense est déjà réunie aux Champs-Élysées, et surtout sur les bords de la Seine, afin d'assister à la joute sur l'eau.

— Le JOURNAL DES DÉBATS n'a pas paru ce matin à l'occasion des anniversaires de juillet. La plupart des autres journaux ne paraîtront pas demain pour le même motif.

— A peine M. le prince de Joinville est-il de retour de son

voyage à Rio-Janeiro, qu'il est question de lui faire entreprendre une nouvelle expédition aux Indes orientales.

— Une lettre écrite par une personne de la suite du maréchal Soult annonce que le maréchal est très-fatigué de son voyage et qu'il ne se soutient que par une sorte de surexcitation nerveuse. On craint qu'il ne tombe malade à son retour en France, et l'on redoute surtout pour lui la fatigue de la traversée de Brighton au Havre. Aussi il n'est pas possible qu'il soit en état d'accepter un portefeuille ainsi que les journaux français l'ont fait pressentir. Il se hâtera de se rendre dans ses terres de St-Amand, afin de se remettre des vives émotions qu'il a éprouvées continuellement pendant son voyage en Angleterre.

— Des nouvelles en tout sens continuent à circuler sur les 24 articles. Voici ce que dit la CORRESPONDANCE de Paris :

« Quelques journaux ont paru vouloir faire entendre que la conférence de Londres avait réglé les différends hollandais-belges d'une manière irrévocable et que l'on avait signé un appendice au traité en 24 articles, lequel devrait être envoyé à Bruxelles et à La Haye, afin d'être soumis à la signature des deux gouvernements en même temps que le traité. Cependant les choses si nous sommes bien informés ne sont pas à beaucoup près aussi avancées que l'on s'est plu à les représenter dans les journaux. Lord Palmerston a appuyé dans le sens de la conférence les réclamations de la Belgique par rapport au partage de la dette, et il a proposé en effet l'adoption d'un appendice au traité. Mais les ambassadeurs de Russie, de Prusse et d'Autriche ne se sont pas montrés disposés à revenir sur le texte primitif du traité. »

L'avenir nous apprendra sans doute le véritable rôle dont la France s'est chargée dans toutes ces négociations. Mais nous devons dire qu'à Londres on accuse généralement M. Sébastiani de ne pas prendre les intérêts de la Belgique, et de se montrer disposé aussi favorablement pour le roi de Hollande que les plénipotentiaires des cabinets du Nord.

— Au moment où les feuilles légitimistes vantaient la générosité des augustes amis de don Carlos et exagéraient sous tous les rapports les secours qu'ils lui octroyaient, les finances du prétendant recevaient un échec dont ces journaux se garderont bien de parler. Depuis long-temps le roi de Hollande et le roi de Sardaigne se lassent d'être les caissiers de la sainte-alliance pour l'Espagne; n'ayant pas obtenu pour les avances dont ils sont à découvert dans des proportions diverses les garanties positives demandées par eux, ils avaient coupé court à tout crédit, avant que les pressants besoins de don Carlos, qui comptait sur ces garanties, l'eussent obligé à faire fournir contre avance de moitié et sous un escompte onéreux les traites sur Gènes et sur Amsterdam.

Ces traites ont été protestées et l'avance de 16 ou 1,700,000 francs qui a été faite dernièrement ne réparera pas le mal. On vient de tenter à Paris une négociation qu'on bornait en définitive à 1,100,000 francs environ, mais l'affaire n'a pu se conclure. Les plus zélés partisans de don Carlos refusent maintenant leurs écus, parce qu'ils ne voient plus d'issue possible et heureuse à la lutte où il s'est engagé, et que ses besoins sont infiniment au-dessus de tout ce qu'on pourrait avancer.

— Les démarches des commissaires espagnols envoyés récemment à Paris pour tâcher de s'entendre avec des capitalistes au sujet d'un emprunt sont tenues aussi secrètes que possible; mais nous pensons qu'ils ont raison d'en agir ainsi, car leurs chances de succès sont bien faibles. Les porteurs d'anciens bons viennent incessamment s'interposer dans toutes les négociations qui pourraient porter atteinte à leurs droits, et comme un nouvel emprunt ne peut pas être obtenu sans qu'on y affecte les revenus du pays qui sont déjà délégués aux anciens prêteurs, ceux-ci sont naturellement intéressés à faire échouer la négociation nouvelle.

Tant que cette classe de créanciers ne sera pas satisfaite, nous ne pensons pas qu'aucun grand capitaliste, banquier de Paris ou de Londres, veuille courir le risque et l'odieuse de contracter un engagement si ouvertement contraire aux droits des anciens prêteurs. En considérant la masse énorme de ces anciennes valeurs qui sont en circulation, on est étonné du taux auquel elles se maintiennent à travers toutes les vicissitudes de la guerre civile et les intrigues intestines du parti christino. Ce qui explique ce fait, c'est que ces valeurs sont entre les mains, de gens solides et qui ne se laissent pas facilement effrayer, contrairement à leurs opinions. (GLOBE.)

— Une lettre de Londres annonce l'arrivée à Falmouth de plusieurs agens diplomatiques du gouvernement mexicain, qui sont, dit-on, sur le point de se rendre à Paris. Ils seraient chargés, dit-on, de négocier un arrangement avec le cabinet des Tuileries.

— Nous recevons le Journal de Port-au-Prince, sous la date du 21 mai, qui contient le jugement du conseil spécial qui condamne les auteurs de l'attentat commis sur la personne du général Inginae. Neuf ont été condamnés à mort, les autres à diverses peines. Dès neuf heures du matin, les nommés Raimond, tanneur et orfèvre de profession; Augustin Gabriel, cordonnier; Fontaine, dit Bonhomme, orfèvre; Michel Abraham, cultivateur, et Cadet Gorrvelle, cultivateur, ont été exécutés.

— Lundi, 30 juillet, doit avoir lieu l'essai d'une machine à moissonner construites sur un système nouveau. Cette ma-

parlait à voix basse; il semblait éprouver un violent déchirement de l'âme, et une pensée qu'il voulait me communiquer le tourmentait pour sortir de sa bouche. « Pourquoi avez-vous sauvé ma femme? me dit-il enfin. — Vous m'en avez conjuré vous-même. — Je désire que vous la remettiez dans l'état où elle se trouvait hier. — Mon devoir est de rendre à la vie, et non point à la mort. — Mes desirs sont des ordres, dit Bekir en contractant les muscles de son visage d'une manière horrible. — Vous paraissiez cependant aimer votre femme, puisque vous la tenez de Mohammed-Ali. » A ce nom, ses traits se crispèrent encore plus, et il reprit avec un rugissement indéfinissable : « Tu ne sortiras pas d'ici qu'elle ne soit morte. »

Je compris toute l'horreur de ma situation. « Terrible réalité! me dis-je en moi-même, en me rappelant le lys dans la Vallée; partout les hommes tuent donc les femmes! En Occident, par le poison lent des souffrances domestiques; en Orient, par le poison plus rapide du médecin; la-bas, à coups d'épingle; ici, à coups de poignard! » Et cette pensée des douleurs de la femme me reconforta; car je réfléchis, d'après son exemple, que je pouvais opposer la ruse à la force. Après quelques minutes de silence, je dis à Bekir-pacha : « Je consens à ce que tu exigés de moi, mais à deux conditions; la première, que tu garderas le plus inviolable secret; la seconde, que tu me donneras le cadavre de ta femme pour mes dissections anatomiques. »

Quant à la première condition, répondit-il, nous avons le même intérêt à l'observer; c'est pourquoi je puis sans crainte consentir à la seconde. Nous mettrons sur le compte de la peste la promptitude de la mort et de l'enterrement. Il se leva, et nous nous dirigeâmes vers l'appartement de notre victime. J'écrivis une formule, et j'envoyai Ibrahim dans une pharmacie du quartier franc. Il en rapporta un breuvage, que je présentai à la malade. Elle me regarda fixement et avec une certaine appréhension; mais, après ce mouvement involontaire, elle but courageusement, comme pour me témoigner toute sa confiance. Bekir-pacha conservait une physionomie impassible. Nous sortîmes, et nous fûmes attendre dans la salle de réception que la victime fût morte.

Je ne sais de quoi nous causâmes, mais je me rappelle que la conversation fut intéressante. Nous fumions en paix notre chybouk, comme des élus dans le paradis. Au bout d'une heure, on vint nous annoncer que la malade n'existait plus. Bekir-pacha joua assez bien la comédie; il s'arracha non pas les cheveux (on sait que les musulmans se rasant la tête), mais les poils de la barbe, se cogna la tête contre les murailles, et donna les signes de la plus violente douleur. Il ordonna à tous ses gens d'aller se coucher, disant qu'il ne pouvait plus supporter la présence de personne. Quand tout le monde fut endormi, nous enveloppâmes le cadavre dans un drap, Bekir et moi. Puis, je dis à Ibrahim : « Prends ce fardeau sur tes épaules, et marche devant moi. » Je montai à cheval, et nous nous acheminâmes tous les quatre (l'un portant l'autre), vers ma

FEUILLETON.

UNE RESURRECTION.

— Eh bien, docteur! vous voilà donc de retour du Kaire à Alexandrie, et vous allez à Constantinople chercher le fléau jusque dans sa source? dit Ernest en ôtant son cigare et avalant un verre de bière.

— Que faire en Egypte? Il n'y a plus de peste! dit le docteur en passant sa main blanche sur son front large et élevé.

— Nous nous souviendrons du Kaire en 1835!

— Terrible bataille qui a duré cinq mois, et dans laquelle quatre-vingt mille victimes ont succombé.

— On dit qu'ensuite vous avez fait de la médecine dans les harems. Heureux docteur! C'est une douce compensation des périls de la grande bataille.

— J'ai vu de près le despotisme des harems, cette peste plus difficile peut-être à extirper que l'autre. De retour en Europe, que de chose j'aurais à dire!

— Vous publierez un livre sur ce sujet?

— Oui, et je veux vous en raconter un chapitre.

— Ernest versa à boire au docteur, détacha légèrement avec le petit doigt l'extrémité cendreuse de son cigare, appuya son coude gauche sur la table, et écouta attentivement.

Un soir, dit le docteur, après une journée brûlante, j'étais sur la terrasse de ma maison de Boulak, seul en compagnie de mon chybouk, faisant mon kif comme un bon musulman, c'est-à-dire ne pensant à rien quoique docteur. Mon regard se portait inattentif tantôt vers le Nil sillonné de kangas aux blanches voiles gonflées par la brise rafraichissante de la nuit, tantôt vers le grand Kaire, qui, avec ses minarets et ses coupôles, présente à vol d'oiseau un aspect si pittoresquement supérieur à celui de nos villes d'Europe. La lune qui, elle aussi, comme une blanche voile, voguait solitaire au firmament, répandait dans l'atmosphère une clarté si limpide et si vive, que je venais de passer quelques heures dans ce cabinet aérien à lire un roman de M. de Balzac, le lys dans la Vallée. Soudain, mon domestique Ibrahim vint me dire avec toute sa gravité égyptienne : « On te demande au harem de Bekir-pacha. J'ai préparé ton cheval. Allons! — Me voilà bientôt en selle, trotant dans les rues silencieuses de Boulak, précédé d'Ibrahim qui n'avait pas grande peine à écarter la foule, et continuant la rêverie commencée sur ma tristesse. »

C'était la première fois que Bekir-pacha m'appela dans son harem; et il m'avait envoyé un de ses eunuques noirs, marque de déférence dont mon domestique Ibrahim avait été extrêmement flatté. Je présumai que la maladie était grave et le danger imminent; car les Orientaux n'aiment pas la médecine de nuit, et respectent le sommeil de tout le monde, même de leur docteur. En arrivant au palais de Bekir-pacha, situé au centre

d'un vaste jardin enrichi d'une végétation luxuriante et embaumée, nous trouvâmes toute la maison dans une grande agitation. « La personne malade n'est point un mamelouk ou une esclave », me dis-je en moi-même. En effet, à peine étai-je entré dans la salle de réception, que le maître, accroupi sur le divan dans l'attitude d'une profonde douleur, s'écria en me voyant : « Mon épouse se meurt! » et il fit signe à l'eunuque noir, qui ne m'avait pas quitté, de me conduire dans l'appartement de la malade.

Là, je trouvai couchée dans un lit de fer (luxe qui a pénétré dans les harems des riches musulmans, malgré le précepte du koran qui ordonne de dormir sur des divans); je trouvai une femme dont le visage et les mains étaient soigneusement voilés; car c'est ainsi que les Orientaux livrent leurs femmes aux médecins. Je tâtai le pouls sous le voile, comme j'avais coutume de le faire; je le trouvais petit et fréquent. Une respiration râleuse soulevait le voile qui couvrait la face et empêchait l'usage de la parole. Je déclarai l'agonie. On alla porter cette nouvelle à Bekir-pacha dont j'entendis les sanglots. Je demandai à voir le visage afin d'établir le diagnostic. L'eunuque s'y opposa et me dit qu'il allait en référer à l'époux. Celui-ci vint au lit de la malade : « Que me demandez-vous? s'écria-t-il. Cette femme est mon épouse; elle fut l'esclave favorite de Mohammed-Ali, et je la tiens de ses bontés. Il n'y a que deux hommes au monde qui l'aient contemplée sans voile! — Eh bien! répliquai-je avec sang-froid, je serai le troisième... Vous aimez donc mieux qu'elle meure?... Oh! sauvez-la, je vous en supplie! — Laissez-moi alors lever ce voile. » Il fit un geste de consentement et je me penchai vers la malade pour lui découvrir la tête.

Je fus frappé de la beauté de cette femme; malgré les approches de la mort, ses traits avaient encore ce mélange de noblesse et de volupté qui caractérise les femmes d'Orient. Je reconnus tous les symptômes de l'empoisonnement. Mon premier mouvement fut de déclarer la nature de la maladie; mais une pensée traversa mon esprit, et je me dis : « Il y a là-dessous quelque mystère, attendons. » J'ordonnai à l'eunuque et à la malade de se lever. Elle tourna vers moi ses yeux languissants, et je crus lire dans son regard l'expression d'une reconnaissance profonde et le désir de révéler quelque secret. Il me fut impossible de trouver un prétexte pour demander de rester seul avec elle; mais j'aurais donné tout au monde pour percer ce mystère, car cette femme m'intéressait, et je comprenais qu'elle était victime de quelque horrible machination.

Le lendemain au soir, Bekir-pacha me fit appeler à la même heure que la veille. Je crus à une rechûte, et en entrant je demandai à voir la malade; mais Bekir-pacha m'assura qu'elle allait mieux. Je lui trouvai un air sinistre. Il m'était impossible pourtant de croire qu'il fut le coupable, puisqu'il m'avait laissé voir la malade, et qu'il m'avait supplié de la sauver. En jetant un coup d'œil sur la salle où nous étions, je m'aperçus que toutes les issues en étaient gardées par des eunuques, armés de poignards et d'yatagans. Bekir-pacha fronçait le sourcil et me

chine qui a déjà fonctionné avec succès dans le département du Doubs, est mue par un seul homme, et fait près de deux hectares en une journée. Son prix ne dépassera pas, dit-on, 200 francs.

C'est à la ferme de la Varenne-St-Maur, près St-Maur, où se fera l'expérience.

Pour justifier jusqu'à un certain point le transport de M^{lle} Grouvelle à Clairveaux les journaux ministériels publient la lettre suivante qui émane d'elle et qui est tombée aux mains de l'administration. Elle est adressée à ses amis politiques :

Conciergerie, 13 juillet 1858.

«..... Mallet était détenu aussi, et Laborie aussi. L'orage vous arrive à pas de loup; ou vous trahira devant les tribunaux, ou vous fouettera dans les synagogues; ne pensez pas d'avance à ce que vous devez leur répondre; car, à l'heure même, l'esprit de mon père s'emparera de vous et vos langues seront déliées; je vous embrasse tendrement, tout jours que vous êtes. Que ne l'êtes-vous? dans un temps où les hommes sont si mauvais!

» Je me réjouis que vous vous réjouissiez de ma prison, et je ne la troquerais pas contre l'exil; il est bon pour le pays et pour notre parti qu'il y ait des détenus politiques. Moi, surtout, avec ma vie et mes principes évangéliques, je les tue, croyez-le bien. Que mon sang retombe sur leurs têtes. Je vous recommande tous ceux qui m'ont touchée, Vassal, surtout, ah ça, n'allez pas l'oublier, au moins. Mais abolissez la guillotine: le peuple doit mettre hors la loi; cela vaut mieux. Les procès politiques ont de graves inconvénients en France, pays généreux; les amis, quand ils ont du cœur, sont aimés, pas de procès à vos ennemis; ne leur donnez pas la gloire du triomphe, les hommes à principes seuls ont droits aux sympathies publiques; un bon nous LA loi rapide et foudroyant; malheureux qui est pris, heureux qui échappe; prendre les biens, élever les enfants des traitres aux frais de la nation, c'est juste; la faute du père ne retombe pas sur les fils; l'éducation générale est commune. Voilà mon souhait et mon testament.

» Pas de procès, pas de persécutions mesquines, ni fréquentes, ni nombreuses. Un coup de balai général; du premier coup, ferme et sans amis, plutôt que moins; ne pas y revenir à deux fois, afin que le pays se rassure. Adieu, adieu, je vous embrasse. Si nous ne nous revoyons pas, n'oubliez pas que j'irai vous tirer par les pieds si vous oubliez mes ennemis qui sont aussi les vôtres. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le CORREO NACIONAL du 21 juillet, qui nous arrive par voie extraordinaire :

Murviédro, 15 juillet.

Nous avons reçu, à 11 heures du soir, la nouvelle de Castellon, que Fercadel, Viscarro, Rufo, Lacova et autres chefs étaient entrés aujourd'hui à Alcora avec sept bataillons composant une force de 3,500 hommes.

— On écrit de St-Sébastien :

Munagorri procède avec une activité infatigable à l'organisation de sa petite armée. Le premier bataillon est formé; il se compose de 1200 hommes; l'artillerie et la cavalerie sont divisées en batteries et en escadrons, de manière à pouvoir suivre l'infanterie au premier signal. Jusqu'à présent chaque soldat recevait une pièce chaque jour; maintenant tous reçoivent des rations. Il y a quelques jours, Munagorri était allé reconnaître quelques positions, pendant ce temps, un convoi, évidemment destiné aux carlistes, passait la frontière. L'offre de quelques officiers de la légion britannique de servir dans les rangs des munagorristes a été rejetée. On ne veut aucun étranger dans l'armée.

(MORNING-CHRONICLE.)

— On écrit à la Gazette du Languedoc, que le mouvement du baron de Meer contre Berga n'a pas eu de suite, et que ses troupes sont rentrées dans la Basse-Catalogne.

— On écrit de Madrid, le 21 juillet :

La maison de notre jeune reine se complète; on vient de

maison de Boulak, éclairés par les rayons de la lune, à cette heure où il n'y a plus d'heure en Orient, puisque la voix du Momzim ne se fait plus entendre, de peur, disent les musulmans, de troubler le repos de l'ange de la nuit qui dort en étendant ses ailes sur le monde.

Ibrahim n'avait pas ouvert la bouche; mais arrivés devant la porte de la maison, il me dit : Veux-tu enterrer ce corps dans ton jardin? — Non, lui répondis-je, dépose-le avec précaution sur mon divan. Ibrahim coucha la morte sur le divan, plaça un coussin sous sa tête, avec cette attention, cette délicatesse que les Arabes montrent toujours pour tout ce qui concerne le beau sexe. Il n'osa pas même lever son drap pour voir sa figure, respectant le mystère de la femme même après sa mort. — Demain, elle ressuscitera. — Lui dis-je, pour répondre aux interrogatoires tacites de ses yeux et au vif sentiment de curiosité que j'y voyais briller. Ibrahim fit deux pas en arrière, comme si le cadavre se levait déjà; puis, fatigué d'avoir veillé si tard, il alla se coucher; et je me livrai aussi au sommeil.

Le soleil dorait depuis longtemps la cime des pyramides, et l'on entendait dans Boulak le bruit accoutumé des chantiers et des fabriques, les cris des bouhiquiers et des porteurs d'eau, des revendeuses de fruits et des légumes, lorsque je m'éveillai et m'approchai de ma victime. Elle aussi se réveillait de son sommeil de la mort; car l'effet du médicament qui l'avait plongée dans cette léthargie profonde touchait à son terme; ses nerfs sortaient de leur engourdissement, son sang commençait à circuler et sa peau à se colorer; une douce chaleur se répandait dans ses membres; son sein se soulevait doucement; ses yeux cherchaient la lumière. A demi-penché sur le divan, j'admirais cette femme revenant à la vie.

Le premier objet qu'elle aperçut, ce fut moi; et elle me jeta un de ces regards significatifs de la veille, qui semblaient me dire : « Je ne puis parler. » Mais, quand elle eut reconnu que le lieu où elle se trouvait ne ressemblait en rien à son riche appartement, elle poussa un cri, et appela ses esclaves par leur nom, voyant que tout était muet autour d'elle, elle se tourna de nouveau vers moi : « Par le prophète! me dit-elle avec anxiété, où suis-je?... Est-ce un songe ou une réalité? Qu'est-il donc arrivé?... Dites-moi où je suis!... Calmez-vous, malade, lui répondis-je; vous êtes chez un homme qui vous a deux fois sauvé la vie, et qui vous protégera. »

Elle regarda attentivement plusieurs gravures de femmes qui ornaient mon appartement et me dit : « Ce sont vos épouses! » Mais elle ne put détacher ses yeux de ce beau visage abandonné. « Tu pleures, s'écria-t-elle, ô ma sœur! en parlant tu n'es pas aussi malheureuse que moi! Je voulais prendre sa main pour la consoler; mais elle la retira noblement. « Que craignez-vous, lui dis-je? vous n'êtes plus sous la tyrannie de vos bourreaux, vous pouvez tout me révéler. » Elle s'obstina d'abord à garder le silence, mais quand je lui eus raconté tout ce qui

lui désigner 10 gentils hommes et 10 dames d'honneur. Les choix se sont arrêtés sur des grands du royaume. Les nouveaux titulaires figureront dans leur qualité officielle, au baise-main, qui aura lieu le 24. La reine vient d'accorder à l'un de nos capitalistes les plus distingués et les plus dévoués, don Gaspard Remisa, le titre de marquis de Casa Remisa.

Tous les bruits de modification ministérielle ont cessé. Le gouvernement vient d'envoyer 4 millions de réaux au général Espartero; on croit que ce subsidie exercera une grande influence sur les déterminations du général en chef.

— Nous croyons avoir appris de bonne source qu'il n'est plus du tout question de négocier le nouvel emprunt espagnol avec M. Aguado; les commissaires espagnols n'ayant pu tomber d'accord avec lui sur les conditions. Cependant, le ministère français paraît de nouveau désirer la fin prochaine de la guerre d'Espagne. Il s'est convaincu sans doute que les anciens projets de transaction entre le prétendant et la reine n'étaient pas admissibles, et comme D. Carlos perd tous les jours du terrain, il comprend peut-être enfin qu'un peu d'aide terminerait tout d'un coup cette guerre désastreuse. M. Molé aurait par conséquent accepté la mission de faciliter les négociations de l'emprunt. On dit que le président du conseil s'est adressé à plusieurs banquiers pour les décider à entreprendre cette affaire. Mais il a pu s'apercevoir qu'il ne pourrait pas relever le crédit de l'Espagne, à moins pourtant qu'il consentit à accorder la garantie de la France pour le nouvel emprunt. Quoiqu'il en soit les négociateurs espagnols gardent le plus profond silence.

(Cor.)

— Il paraît que ce n'est pas sans peine que don Carlos vient encore d'obtenir de nouveaux secours que l'on porte à la somme de 5 millions. Ses agents sollicitaient depuis cinq ou six mois de nouveaux fonds auprès des cabinets du Nord, sans avoir pu rien obtenir. Enfin on lui a accordé encore cinq millions en lui signifiant que ce serait le dernier envoi de fonds qui lui serait fait.

BELGIQUE — Bruxelles, le 30 juillet.

Le roi est arrivé hier, à cinq heures après-midi, au palais de Laeken. S. M. partira demain matin pour se rendre à son château d'Ardenne.

— Un capitaine du 1^{er} chasseurs à cheval a été tué au camp. Il a été surpris dans la baraque pendant son sommeil par un maréchal-de-logis qui a laissé le sabre dans le corps et s'est enfui en Hollande.

(BELGE.)

— Un billet jeté samedi au Théâtre du Parc demandait la reprise de Voltaire chez les Capucins. Le régisseur est venu annoncer qu'il soumettrait la demande au directeur. Le public a paru accueillir avec répugnance cette tentative de division.

Une rapsodie fondée sur un double équivoque de sexe et une ribambelle de lazis puisés dans le sujet de l'inondation de Dinant, a été hier, au Théâtre du parc, l'occasion d'un concert de sifflets tels qu'on s'en rappelle à peine de mémoire d'habitude.

Bruxelles, le 30 juillet. (3 heures). — L'aspect de la Bourse était plus animé que de coutume. On lisait sur les physionomies les nouvelles vraies ou fausses qui occasionnaient ce mouvement. Les fonds espagnols se sont relevés, et comme ils intéressent beaucoup de personnes, à la plus légère apparence de reprise l'activité renaît. Les valeurs indigènes sont momentanément oubliées.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 101 5/4, 4 p. c. 92 1/4 P., 5 p. c. 74 1/2 P. Société Générale titres en nom fl. 851, certificats au porteur émission de Paris 1700; Société de Mutualité 1170 (117) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1125 (112 1/2); Société Nationale 1265 (126 P.); Hauts Fourneaux du Luxembourg 1090 (109 P.); Chemin de fer : Sambre et Meuse 92 (460) A.; Cologne 1000; Caisse de Valenciennes 985 P.

Dès le début de la bourse les Ardoins ont été recherchés, et de 20 3/4 on ils étaient hier, et sont montés à 21 1/4 pour fléchir à 21 1/8 et fermer à 21 5/16 cours; on attribuait cette reprise à une insurrection qui aurait éclaté à Estella et à la suite de laquelle 17 officiers supérieurs carlistes auraient été massacrés; le fait peut être vrai, mais nous n'en avons aucune connaissance. Nous préférons attribuer la hausse à l'acertitude qu'on a acquise de la fausseté des nouvelles qu'on avait répandues

s'était passé la veille, elle se décida à épancher son âme dans la mienne.

« Vous savez, me dit-elle, que j'ai été élevée dans le harem de Mohammed-Ali, qui m'a aimée. Depuis une année il m'avait uni à Bekir-pacha, en me donnant une riche dot, avec le titre et les émoluments de bey. Pendant trois lunes, je fus la plus heureuse des femmes. J'étais la première épouse et la souveraine du harem. J'avais conservé des relations avec mes anciennes amies; je pouvais, par ce canal, faire connaître à mon premier maître la manière dont me traitait mon époux; et je voyais à une nouvelle garantie de bonheur. Parmi les esclaves de mon harem, j'avais une jeune noire du Sennar, qu'on avait achetée encore enfant, et qui grandissait chaque jour en beauté. J'en fis un image à mon époux. Mais, hélas! je m'aperçus bien vite que c'était un serpent que j'avais nourri dans mon sein; car la jeune noire ne se contenta pas, comme les autres esclaves, des caresses passagères de Bekir-pacha; elle profita de la passion qu'elle lui avait inspirée, pour chercher à s'élever au rang suprême. Elle me disputait pied à pied mon autorité; elle voulait régner seule dans le cœur de mon époux et dans le harem. Elle me voua une haine implacable, et réussit à la faire partager à Bekir-pacha. Non seulement je me vis tout-à-fait délaissée par lui, mais encore en butte à tant de mauvais traitements, que je fis entendre des plaintes dans le harem de Mohammed-Ali. De tendres souvenirs parlaient en ma faveur dans l'âme généreuse du grand pacha, et il admonesta sévèrement mon époux. Ma rivale en profita pour me peindre aux yeux de Bekir-pacha comme un espion dangereux; et je ne tardai pas à remarquer en lui, sous les formules du respect, l'aversion la plus profonde; j'étais abreuvée de dégoûts. Forte de l'appui du maître, ma rivale me déshabillait effrontément; j'asai plusieurs fois de mon droit, pour la faire mettre sous le bâton.

« La vengeance et l'ambition la poussèrent à un crime. Avant-hier au soir, je ressentis des douleurs atroces. Bekir-pacha d'abord n'était pas son complice; et se croyant responsable de ma vie, il vous fit appeler. Mais quand ma rivale vit que j'étais sauvée, elle se crut perdue, et, dans la nuit, elle mit en œuvre toutes les brûlantes séductions d'une noire, pour persuader à mon époux qu'il fallait se défaire de moi. Elle lui dit que j'avais surpris le secret d'une correspondance politique qu'il entretenait avec un pacha de Constantinople, et que je ne manquerais pas d'en parler dans le harem de Mohammed-Ali. Elle lui montra qu'il fallait choisir entre son existence et la mienne, choix qui n'est jamais douloureux dans l'esprit d'un musulman. Pour achever de le décider, elle lui dit que j'avais des relations d'amour avec un jeune colonel qui s'était introduit dans le harem, déguisé en femme. Elle fit observer à mon époux que, puisqu'il avait le droit de me faire jeter au Nil, il pouvait bien ordonner au médecin de me faire mourir. Elle voulait par là vous fermer la bouche sur son premier crime. »

Setti-Zénab parlait encore, lorsque mon domestique Ibrahim entra. Elle ne s'était pas volée devant moi; mais, dès qu'elle aperçut un autre homme, elle se couvrit le visage avec son drap, par un mouvement ins-

pour justifier la baisse qui a signalé notre bourse à la fin de l'autre semaine.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza demandée aux prix cotés avec très peu de vendeurs; celle de lin en faveur. Rien en graines ni tourteaux. Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoins 21 1/8 5/16 1/4 1/8

LIÈGE, LE 31 JUILLET.

Samedi dernier ont commencé à notre université les examens annuels de l'école des arts et manufactures et des mines, devant un jury institué par arrêté de M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, et composé de MM. Le-maire, professeur de mathématiques supérieures, président; Devaux, ingénieur en chef des mines, professeur d'exploitation des mines, et De Koninck, professeur de chimie, secrétaire.

L'examen de première année porte sur la haute algèbre, le calcul différentiel, et une partie du calcul intégral, la statique analytique et une partie de la dynamique, la physique et la géométrie descriptive. Parmi les élèves qui ont subi jusqu'ici cette épreuve, on cite deux Liégeois, MM. Dawance et Barbière, anciens élèves du collège de Liège, qui ont obtenu la grande distinction.

C'est à tort, selon nous, que plusieurs journaux établissent une analogie complète entre le collège des bourgmestres et échevins et la députation permanente du conseil provincial.

L'analogie que tous les bons esprits auraient voulu voir établir entre les administrations de la commune et de la province n'existe pas. Le pouvoir exécutif communal n'est pas dévolu à un seul administrateur; il s'exerce par l'intermédiaire de plusieurs membres qui ont un double caractère. A la tête de la province, au contraire, est un fonctionnaire unique dont la nomination ne procède que du gouvernement. Il est à regretter que ce système n'ait pas été admis pour la commune.

Afin de bien faire saisir la différence entre le collège échevinal et la députation provinciale, il est nécessaire d'abord de comparer les conseils de la commune et de la province. Les premiers, par leur nature, peuvent se réunir chaque fois que l'exigent les affaires. Les seconds, au contraire, composés de membres choisis dans une circonscription très-étendue, ne peuvent se rassembler qu'à une seule époque de l'année.

Il résulte de ce fait que les collèges de bourgmestre et échevins ont un caractère purement exécutif, puisque toutes les délibérations peuvent être prises par le conseil. Les députations provinciales ont un caractère délibérant puisque le conseil se trouve forcé de leur abandonner un grand nombre d'affaires que le temps limité de sa session ne lui permet pas de traiter lui-même. Et, sous le rapport des communes, cette autorité exerce, à leur égard, une tutelle semblable à celle qui est attribuée aux conseils communaux pour les établissements de charité.

Il est donc inexact de dire que les motifs qui s'opposent à la publicité des séances du collège sont les mêmes pour celles de la députation. Nous avons fait valoir assez de bonnes raisons contre la publicité des séances de cette dernière autorité pour que nous n'ayons pas besoin de nouveaux arguments.

Nous avons annoncé que les travaux relatifs au plan incliné qui devait, dans le projet primitif, relier Ans et la vallée de la Meuse, paraissaient abandonnés; de nouveaux renseignements viennent confirmer ce qui nous avait été dit à cet égard, et il s'agit bien réellement de prendre une direction par laquelle les plans inclinés ne soient plus nécessaires. Les ingénieurs des ponts-et-chaussées sont occupés en ce moment à étudier les divers terrains; il est donc probable qu'une détermination sera bientôt prise, et qu'elle satisfera tout à la fois aux intérêts de la ville de Liège et à ceux de l'Etat.

COURSES DE CHEVAUX. — Un arrêté de l'administration communale, en date du 30 de ce mois, porte ce qui suit :

« Le mouvement, Ibrahim s'arrêta pétrifié, la bouche béante, le regard fixe, les bras ballants. « Je t'avais bien dit qu'elle ressusciterait! » m'écriai-je pour le tirer de sa torpeur admirative. Il voulait se prosterner à mes pieds et m'adorer comme un prophète. Tout ce que j'exige de toi, lui dis-je, c'est de prendre soin de la ressuscitée, et de garder le plus scrupuleux silence. »

Huit jours s'étaient écoulés, et Setti-Zénab jouissait de la santé la plus florissante. Elle était belle comme une sultane; et son œil noir, habitué à la tendresse et au plaisir, en reflétait déjà les délicieuses images. J'éprouvais pour elle plus que de l'intérêt. Bien loin pourtant de me prévaloir de sa position, je lui dis : « La vie n'est rien sans la liberté; vous êtes libre. Mais votre présence en Egypte peut causer de fâcheux événements. Voulez-vous me suivre à Constantinople? » Elle me répondit : « La plus grande marque d'estime qu'une femme puisse donner à un homme, c'est de lui parler avec franchise. Ce n'est point la vengeance, mais l'amour qui me guide. J'aime un jeune colonel de la garde, et je veux le demander à Mohammed-Ali pour époux. J'en atteste le ciel! après lui, vous seriez le préféré; et cette vie que je vous dois, je vous la dévouerais toute entière. Comme gage de ma promesse et de ma reconnaissance, acceptez ce diamant oublié à mon doigt alors que j'étais cadavre et que vous m'avez emportée ici. »

En parlant ainsi, le docteur montrait à Ernest un superbe brillant qui ornait l'indicateur de sa main gauche.

« Eh bien? dit Ernest dont la curiosité était vivement stimulée. — Eh bien! elle s'est montrée en public, continua le docteur, et tout le monde a crié au miracle. Les uns soutenaient qu'elle était bien morte, les autres qu'elle était ressuscitée; et si nous avions été encore au temps des mariages, plusieurs Arabes eussent souffert la mort pour attester la résurrection de Setti-Zénab. Quant à moi, peu jaloux de passer pour un prophète, j'ai quitté le Kaire, et je pars demain pour Constantinople. »

Le docteur achevait à peine de parler, lorsque le garçon de l'Aquila d'Ora entra ouvrit la porte de la chambre où causaient les deux amis : Quelqu'un demande à vous voir, dit-il d'un air mystérieux. — Faites entrer, répondit le docteur. Une femme voilée se présente : Le salut soit avec vous! dit-elle en arabe. — Dieu! c'est elle, s'écria le docteur avec une émotion qu'il ne put contenir. C'était elle, en effet. Influencé par de prétendus esprits forts, Mohammed-Ali n'avait pas voulu croire qu'elle fût encore vivante. Le jeune colonel chez qui elle s'était réfugiée, et qui avait tenté quelques démarches auprès de Mohammed-Ali, fut trouvé assassiné dans le désert d'Abou-Zabel. Elle-même n'avait échappé que par miracle aux embûches de Bekir-pacha, et grâce à la protection d'une famille européenne, qui l'avait amenée dans sa kange jusqu'à Alexandrie.

Le lendemain, un brick français, toutes voiles au vent, voguait vers les Dardanelles. C'était l'asile flottant d'un médecin courageux et d'une jeune femme que l'on croyait morte en Egypte, mais que la science avait conservée aux amours.

(Courrier français.)

« Il ne pourra être établi à l'entour de l'hippodrome, dans un rayon de 65 mètres, aucune tente, baraque, échoppe ou tout autre étalage, sans une autorisation expresse du collège des bourgmestres et échevins. »

» Les propriétaires qui permettront de semblables constructions sur leurs terrains, situés en dehors du susdit espace, seront déclarés responsables des dommages qui pourraient en résulter pour leurs voisins. »

Le 29 juillet, vers dix heures du matin, la gendarmerie prussienne a remis à l'extrême frontière à la gendarmerie belge de la brigade de Clermont le nommé Antoine Dondelingers, ci-devant employé à la poste aux lettres, à Liège, et renvoyé devant la cour d'assises de cette province, comme accusé de soustraction de billets dits Banck-Notes qui se trouvaient dans deux lettres remises au bureau auquel il était attaché. Il a été arrêté à Aix-la-Chapelle et son extradition a été accordée par le gouvernement prussien.

Dondelingers est arrivé aujourd'hui dans les prisons de cette ville.

— Une assemblée générale des actionnaires du Pont de la Boquerie doit avoir lieu le 6 août, chez M. le président de la société.

— M. Victor Hugo vient d'être décoré de l'ordre belge de Léopold.

— On lit dans l'INDÉPENDANT :

« Nous apprenons par une personne qui arrive de Londres, que la conférence ne s'assemblera pas avant le 1^{er} août; ainsi tombent d'eux-mêmes tous les bruits ridicules que quelques journaux avaient répandus sur la conclusion subite de l'affaire hollandaise. »

— Nous apprenons que la députation du Limbourg a été parfaitement reçue par le Roi. On pense que celle du Luxembourg sera reçue au château d'Ardenne. Peu de jours après les conseils des deux provinces se réuniront à Liège et viendront fraterniser à Bruxelles avec les citoyens les plus dévoués de toutes les provinces. La commission instituée pour la réception civique continue ses travaux avec le zèle le plus louable. (BELGE.)

— On écrit d'Anvers, le 28 juillet : « Le prince de Ligne est arrivé le 27 à 8 heures et demie du soir à Anvers, sur le MENAI, que le fort Ste.-Marie a salué de plusieurs coups de canon. »

» Une circonstance de l'arrivée du prince de Ligne à Anvers qui a son importance, c'est qu'à son passage devant Flessingue et dans toute la remontée de l'Escaut, le pavillon belge est resté arboré, sur le MENAI, à côté du pavillon anglais. Le prince avait tenu à ce qu'il en fût ainsi. C'est la première fois que le pavillon belge a flotté sur une embarcation dans tout le cours du fleuve jusqu'à Anvers. »

— Des doutes ayant été émis à l'Académie de médecine de Paris, quant à l'épreuve subie par M^{lle} Pigeaire, M. Jobard publie ce qui suit dans le *Courrier Belge* :

« Nous avons un moyen à l'abri de toute espèce de doute, par lequel toute supercherie est impossible, qui n'exige ni le déplacement des membres de l'Académie, ni le témoignage de personne pour prouver la vision à travers les corps opaques; nous en offrons l'épreuve à l'Académie. Le voici :

» L'Académie chargera M. Cornac, M. Dubois, d'Amiens, ou M. Castel, c'est-à-dire un de ses membres les plus incrédules, ou tous ensemble, d'introduire au centre d'un cylindre de fer fermé un objet quelconque ayant une forme et un nom vulgaires. L'ouverture du trou sera taraudée et fermée par une vis soudée, brasée, étamée et recouverte du sceau de l'Académie.

» Elle expédiera ce lingot à l'Académie de Bruxelles, et nous le lui renverrons intact avec le nom de l'objet contenu dans l'intérieur. »

— On lit dans le *COURRIER BELGE* :

La difficulté réelle qu'il y a d'établir des comptes exacts des dépenses et des revenus de nos chemins de fer avant que toutes les sections soient terminées, avait occasionné des erreurs déplorables, dont la publicité inconsidérée a répandu la panique en Europe.

Les paroles ministérielles émises à la tribune n'avaient pas peu contribué à porter le découragement chez les entrepreneurs de chemins de fer en France et à l'étranger, en faisant considérer ces affaires sous un jour que nous avons toujours jugé faux, à la seule inspection du mouvement extraordinaire imprimé à la population sur nos rails-ways.

Nous sommes heureux de pouvoir les premiers rassurer le monde sur le brillant résultat financier obtenu réellement et qui ne tardera pas à être officiellement constaté par le *MONITEUR*.

» Nous pouvons affirmer aujourd'hui que le résultat du transport des voyageurs seuls, avec le tarif infime et quasi ridicule dont la moyenne n'est que 15 centimes 1/2 par lieue, donne 5 p. c. d'intérêt; entretien, traction, administration, matériel et intérêts du capital couverts.

Ajoutons que le service des postes se fait gratuitement et que 50,000 hommes de troupes ont été transportés à 7 lieues pour 9 centimes par lieue et par homme; ajoutons que le transport des marchandises qui va s'organiser sera tout bénéfice.

Voici comment les années s'échelonnent pour les voyages : La première année on a fait 15,000 lieues pour 200,000 fr. La seconde 25,000 pour 250,000 La troisième 60,000 pour 1,000,000 La 4^e, qui n'est pas achevée, 50,000 pour 750,000

Nos locomotives ont donc déjà fait 150,000 lieues ou plus de 15 fois le tour du globe. Nos chemins offrent un développement de 55 lieues ou 255 kilomètres en regardant la route d'Ostende comme terminée.

Le tout n'aura coûté, y compris la double voie de Bruxelles à Anvers, que la somme de 50 millions, dans lesquels la route n'entre que pour 25 millions et le matériel pour 5.

On n'aurait fait en Angleterre que 15 lieues avec cette somme et que trente lieues en France; de sorte que notre chemin et nos tarifs seront toujours une exception en Europe en fait d'économie et d'heureux résultats.

Honneur donc aux habiles architectes et dont les prévisions n'ont été dépassées que dans les produits de leur entreprise.

LANGUE MUSICALE. — M. SUDRE.

La soirée donnée hier par M. Sudre réunissait un assez bon nombre d'amateurs. Les expériences qu'il avait faites à la séance préparatoire, ont été répétées dans celle-ci, avec plus de développements et avec plus de précision encore.

Parmi les phrases proposées, et que M. Sudre a transmises à son élève, Mlle Victorine Hugo, soit en tirant quelques sons de son violon, soit au moyen de quelques signes, soit au moyen du toucher, nous citerons les suivantes :

« La musique est un bel art. M. Sudre ayant donné quelques notes sur le violon, Mlle Victorine Hugo s'est avancée aussitôt et elle a rendu la phrase mot pour mot, aux applaudissements de l'assemblée. »

Cette autre phrase : *Notre siècle est fécond en prodiges, et vous êtes là pour le prouver*, était toute d'application; comme la précédente, quelques notes ont suffi pour la transmettre à Mlle Victorine Hugo, qui l'a répétée sans la moindre hésitation.

Obligée de rendre cette phrase : *On ne saurait avoir une plus jolie interprète*, nous avons remarqué que Mlle Victorine s'en est fait répéter les deux derniers mots, et ce n'est qu'avec le plus aimable embarras qu'elle l'a répétée, en s'abstenant même de prononcer ces deux derniers mots, qui l'avaient d'abord assez fortement intriguée.

Mlle Hugo a chanté aussi une romance de la composition de M. Sudre; une belle voix, pleine et sonore, du goût, de l'expression, de la sensibilité, telles sont les qualités que nous avons surtout remarquées dans cette jeune personne; aussi, immédiatement après l'un des auditeurs a proposé la phrase suivante, qui a été transmise par signe à la jolie interprète : *Mademoiselle, vous avez une belle voix*, et ce n'est pas sans un nouvel embarras qu'elle s'est vue forcée de venir déclarer cette vérité devant l'assemblée, qui lui a prouvé par des applaudissements unanimes que cette opinion était celle de tous.

M. Sudre donnera jeudi soir, une dernière séance, à laquelle il joindra ses expériences téléphoniques, c'est-à-dire qu'au moyen d'un *clairon*, qui ne fait entendre que l'accord parfait : *ut, mi, sol*, il communiquera à Mlle Hugo, son élève, des ordres et avis militaires, par un système de *sténographie musicale* qui permet aussi de communiquer l'expression de la pensée en six langues différentes, savoir : en français, italien, espagnol, anglais, russe, allemand, et dans le cas où nos lecteurs critiqueraient à l'exagération, il est un moyen sûr de se convaincre de la réalité : c'est d'aller entendre M. Sudre et sa charmante élève.

ENCORE M^{lle} PIGEIRE.

Le Commerce rend compte ainsi de la séance de magnétisme de Mlle Pigeaire :

« Cette expérience a eu lieu le samedi 21 de ce mois. Chez M. Pigeaire se trouvaient réunies 10 personnes, parmi lesquelles figuraient les docteurs Esquirol, Gerdy, Jules Cloquet, Bousquet, Velpeau, Pelletier et Donné. On s'entretint un instant des épreuves qui avaient eu lieu précédemment, et un des honorables savants que nous venons de citer affirma qu'il avait été deux fois témoin du phénomène. »

M^{lle} Pigeaire ne tarda pas à paraître, tenant sa fille par la main. Cette dernière est une jeune personne de 12 à 13 ans, aux formes grêles, au tempérament nerveux, à la figure méridionale. Les préliminaires se firent avec une certaine régularité; les assistants furent invités à examiner les yeux de l'enfant, afin de s'assurer s'il n'y avait rien d'extraordinaire dans leur conformation, quelques personnes ayant fait des questions à cet égard.

M^{lle} Pigeaire fut ensuite magnétisée par sa mère, et cette opération faite, on lui appliqua un bandeau composé d'une triple bande de velours et de toile noire fortement serré autour de ses yeux et de ses joues, et dont les parties inférieures flottantes et divisées pour laisser les voies de la respiration libres, achevèrent de couvrir les parties latérales de son visage et furent attachées autour du cou.

» Comme cet appareil s'entreouvrait vers les angles de la bouche et du nez; quoiqu'on l'eût assujéti en dessous avec du taffetas gommé, on demanda qu'un ruban achevât de le fixer sur les joues de la somnambule. La longueur et les détails de toutes ces opérations parurent la contrarier assez vivement, et son impatience se manifestait par des mouvements nerveux et de brusques contractions. Elle se plaignait des douleurs que lui causait ce nouveau mode d'occlusion qu'on n'avait pas encore pratiqué. Les assistants, de leur côté, reconnurent que l'espèce de masque qui recouvrait une partie du bandeau principal empêcherait d'observer parfaitement bien des interstices qui pourraient se pratiquer entre ce bandeau et les joues, et d'un commun accord on convint d'appliquer un nouvel appareil.

» Cet appareil se composa d'une bande de toile mouillée, suivant les conseils de M. Gerdy, pour rafraîchir les yeux et la tête de l'enfant. Sur cette bande, deux forts tempes en coton furent placés sur les orbites. Le bandeau que nous avons déjà décrit, dégagé seulement des barbes flottantes qui le terminaient, fut serré sur les yeux de la somnambule et autour de sa tête. Au bas du bandeau des morceaux de taffetas gommé furent collés tout le long des joues, vers les angles du nez et dans tous les points qui semblaient présenter un passage aux plus déliés rayons de lumière. Cet appareil fut posé par M. Gerdy et toutes les personnes présentes s'approchèrent pour s'assurer complètement par leurs yeux de l'occlusion parfaite de la vue.

» Au bout d'un temps assez long, la somnambule demanda à lire. M. Velpeau lui présenta une brochure scientifique. Pour isoler les lettres du contact, un parallélogramme de verre fut appliqué sur la page indiquée. L'enfant parut méditer pendant quelques instants, sembla déchiffrer péniblement le premier mot, et se mit ensuite à lire assez rapidement, en suivant sa lecture du doigt, dont elle ne cessait de gratter sur le verre, comme s'il eût contenu quelque obstacle pour sa vue. La brochure fut retirée, ouverte dans une autre partie, et la somnambule lut de nouveau sans hésitation. Un des assistants tira alors un autre livre d'un moindre format et le présenta à la lecture. La somnambule s'y refusa un instant très-court, en objectant qu'elle était fatiguée; puis, sur l'invitation de sa mère, elle lut dans le nouveau livre pour la troisième fois.

» Ces épreuves, d'une assez longue durée, semblaient avoir épuisé les forces de la jeune personne. M^{lle} Pigeaire paraissait elle-même souffrante de l'excitation nerveuse dans laquelle se trouvait sa fille. Cependant, sur le vif désir exprimé par les assistants, M. Pigeaire décida la somnambule à jouer une partie d'écarté. M. Jules Cloquet prit les cartes. Les deux joueurs étaient assis vis-à-vis l'un de l'autre à une table ronde en marbre placée au milieu du salon. M. Cloquet donna les cartes, en tourna une qu'il plaça à sa gauche et à côté de lui. M^{lle} Pigeaire nomma à l'instant l'as de carreau qui était réellement la carte retournée. M. Cloquet joua une carte que la somnambule nomma avec la même rapidité et la même précision. A la troisième levée, M. Cloquet, qui avait le roi d'atout et ne l'avait pas annoncé, le posa sur la table, et aussitôt M^{lle} Pigeaire lui fit observer qu'il avait oublié de le nommer et qu'il n'avait plus le droit de le marquer. Le reste de la partie fut joué avec un égal discernement par la somnambule, qui gagna le point.

Cette dernière épreuve, nous l'avons vu, nous a paru frappante par la vivacité et la netteté avec lesquelles s'est opéré le phénomène de la vision. Jamais sur une carte la somnambule n'a hésité un instant. Elle tenait son jeu devant son bandeau; sa tête était toujours penchée, et elle nommait les cartes, placées à de distances et dans des positions constamment régulières.

» La séance terminée l'expérience après laquelle l'enlèvement de l'appareil a été opéré avec les plus grandes précautions, toujours par M. Gerdy. Le bandeau a été détaché de la tête et n'a plus adhéré sur le visage de la somnambule que par les bandelettes de taffetas gommé destinées à empêcher l'introduction de la lumière. On a vu successivement les tampons de coton maintenus et comprimés dans les orbites, et la double toile bien appliquée sur les yeux. Renversé ensuite et visité avec la plus scrupuleuse attention, le bandeau extérieur a été trouvé exactement collé sur le nez et aux joues; mais sur un point ou deux, les exa-

minateurs ont aperçu des interstices par lesquels passait la lumière. Cependant tout le monde a été d'accord pour penser que cet incident, que nous ne signalons que pour faire preuve d'une complète exactitude, pouvait provenir, et, selon nous, devait provenir de la manière dont le bandeau avait été détaché, et qu'enfin il semblait impossible que la lumière pût arriver par des intervalles aussi imperceptibles jusqu'à l'œil recouvert de la sextuple couche qui l'enveloppait.

» Après cet examen minutieux plusieurs des assistants ont placé sur leurs yeux le bandeau extérieur recollé avec beaucoup moins de soin qu'on ne l'avait fait pour Mlle Pigeaire, et ils ont déclaré qu'ils se trouvaient complètement isolés de toute perception de la lumière. Au reste, nous devons ajouter, pour être jusqu'au bout fidèle à notre exactitude d'historien, que M. Pigeaire a publié qu'il verserait 5,000 fr. à la caisse des pauvres s'il se présentait une personne qui pût lire dans son état normal les yeux recouverts de l'appareil dont il se sert pour sa fille. Quant à nous, nous ne voyons pas ce qu'il y aurait de plus merveilleux de Mlle Pigeaire lisant avec son bandeau au milieu des influences magnétiques, ou de Mlle Pigeaire percevant la lumière avec ce même bandeau, au point de distinguer et de lire couramment des caractères d'impression ordinaire.

» Tels sont les faits; nous ne les commentons pas, nous ne sommes ni théoricien, ni médecin, ni physiologiste. Ce que nous racontons, nous l'avons vu, nous l'avons examiné avec défiance, mais aussi avec bonne foi et sans aucune espèce de préoccupation personnelle. Nous n'avons intention de faire ni un procès-verbal ni une théorie, mais un récit pur et simple. Notre tâche est finie; nous abandonnons les commentaires à de plus habiles et à de plus savants. »

Liège, le 28 juillet 1856.

A Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

Puisque le sieur Jobard a déclaré vouloir nous comprendre dans un même article pour ses attaques contre vous et moi, veuillez avoir la bonté d'insérer dans un de vos prochains numéros les quelques lignes qui suivent :

Vous connaissez sans doute, messieurs les rédacteurs, l'expédition de ce filou, qui, sur le point d'être pris par la personne sur laquelle il exerçait son industrie, la saisit à la gorge, cria au voleur et la remit dans les mains de curieux ameutés, allant, disait-il, chercher la garde; de cette manière, il pût s'esquiver. Le sieur Jobard aura voulu probablement mettre cette anecdote à profit. En m'accusant de piraterie industrielle, il prétend que je veux faire mienne une de ses innombrables inventions; car ce que vous ignorez bien certainement, c'est que ce pauvre Jobard a des brevets d'invention par douzaine, dont malheureusement l'industrie n'a pu encore bien constater l'extrême utilité; aucun d'eux, que je sache, n'ayant pu avoir de résultat. Le *simple* et anonyme ouvrier belge, auteur d'une si belle découverte portée aux nues par l'article du *Courrier Belge*, intitulé *Bulletin Industriel*, se trouve tout-à-coup écarté du sieur Jobard breveté pour ce par arrêté du 2 juin 1856. Le malin a tendu un piège, à moi bon homme; hélas! le bon homme l'a vu, cherchant depuis 1819, la solution d'un problème, solution qu'il croit aujourd'hui avoir trouvée, y ayant consacré toutes ses veilles; les observations qu'en sa qualité de monteur de machines, il avait pu faire, se transportant aussi souvent que l'occasion s'en présentait, à dix, quinze, vingt lieues de sa résidence pour voir la manière dont une chaudière avait été faite, l'orgueil de sa découverte lui a porté au cerveau; il a cru que de lui seul il pouvait être question.

» Je suis ouvrier belge, M. Jobard n'est ni l'un ni l'autre; quant à *simple*, je le lui abandonne. Pardonnez donc, ô Jobard! d'avoir été votre homonyme et laissons à César ce qui appartient à César, ou, je me groupe, à Jobard ce qui appartient à Jobard, le brevet du 2 juin 1856, je le lui abandonne. Le premier porte : « Brevet de 15 années pour moi celui du 5 juillet 1857. Le premier porte : « Brevet de 15 années pour moi celui du 5 juillet 1857. Le premier porte : « Brevet de 15 années pour moi celui du 5 juillet 1857. Le premier porte : « Brevet de 15 années pour moi celui du 5 juillet 1857. Le premier porte : « Brevet de 15 années pour moi celui du 5 juillet 1857. » Voilà les deux brevets similaires. Il faut bien nous en tenir au titre des brevets, car la copie de mes plans déposée sous cachet au ministère de l'intérieur n'a certainement pas été communiquée au sieur Jobard; l'original est resté en mes mains et jamais je ne le lui ai montré. Il en est certes de même de moi, car, jusqu'à sa réclamation, j'ai ignoré qu'il eût pris un brevet de ce genre. Cependant, puisque, d'après son affirmation, ils sont similaires, qu'il soit porté plainte pour les deux chaudières que j'ai fait construire d'après le système qui m'est contesté, les tribunaux décideront.

» Que j'aie passé l'hiver de 1856 chez le sieur Jobard, c'est vrai; mais ce qui l'est également, c'est qu'en 1850, un ouvrier mécanicien Allemand, nommé Frédéric Laroche, qui avait fait un changement à la machine du charbonnage de St.-François-sur-Pont-de-Loup, près de Charleroi, appartenant à M. J.-B. Gendebien, m'y appela pour être présent à l'épreuve de la chaudière construite à Couillet, chez M. Fontaine-Spitels. Il voulait l'éprouver par la pression de la vapeur, après l'avoir remplie soigneusement à moitié d'eau; je lui fis observer que une explosion était à craindre; je lui conseillai le moyen d'épreuve dont je me servais, celui d'emplit complètement la chaudière, puis de chauffer. Il suivit ce conseil, et la chaudière, au lieu d'éclater, laissa échapper l'eau par les joints des tôles. Ce fait qu'entr'autres je me rappelle, confirma le système que depuis longtemps je m'étais fait. L'explosion des bouteilles d'eau gazeuse qu'en 1850 j'ai vu chez le sieur Jobard, est venu appuyer mes observations.

» Quant à la soupape qu'il réclame comme sienne, je ne m'en suis jamais servi et mon brevet n'en parle pas. Il en est de l'insinuation que je me serais attribuée la machine Fafchamps, comme du reste, c'est-à-dire qu'il y a ce rapport entre mon invention et celle de M. Fafchamps que toutes deux s'appliquent, mais par des moyens différents, aux machines à éprouver. Je persiste à affirmer que je suis breveté pour un moyen d'annuler l'effet du grisou. J'apprécie parfaitement l'abandon des 50,000 francs du concours que me fait le sieur Jobard; cependant je l'adjure, au nom de l'humanité, du commerce et de l'industrie, de les conserver pour en faire un digne usage en les employant à mettre à exécution quelques-uns des brevets dont il est accablé.

» Espérons que pour récompenser convenablement l'auteur de tant de belles découvertes le gouvernement lui accordera comme à Paris au distributeur de soupes économiques, M^{lle} au *manteau bleu*, le droit d'ajouter aussi, quelque chose à son nom et de se nommer le *Jobard aux brevets* : O! Jobard, Jobard!....

Agrez, etc. N. J. BROHÉE.

ANNONCES.

Les actionnaires du PONT DE LA BOVERIE sont invités à se rendre à l'assemblée générale qui aura lieu lundi 6 août, à onze heures du matin, chez M. TOMBEUR, président de la Société. 1068

A VENDRE place devant St.-Paul, n° 527, TROIS BELLES CHÈVRES en plein rapport, dont une blanche, dressée à un Cabriolet d'enfants, aussi à vendre avec harnais. 1061

M^{re} DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le dix août 1856, à 11 heures, IL VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée, SANS RÉSERVE D'INFIRMATION

UNE BELLE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, CHAUSSÉE ST.-GILLES, N° 516 ET 517,

Avec batiments, magasins, remise, écurie, grand et superbe jardin, etc., contenant SEPT VERGES GRANDES. S'adresser audit notaire, dépositaire des titres. 1060

VENTE DE GRAINS SUR PIED.

LE MARDI 7 AOUT 1858, à neuf heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ, A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, DES GRAINS

CROISSANS SUR ENVIRON 828 ARES, OU 9 1/2 BONIERS, dans le parc de WÉGIMONT, commune de Soumagne, consistant en seigle, orge, avoine et épeautre mêlé de seigle. Cette vente aura lieu, par portions, sur le terrain même, aux clauses et conditions à préfixe. 1067

ADJUDICATION PAR LICITATION.

JEUDI 2 AOUT 1858, à 11 heures du matin, Au bureau de la justice de paix du canton de l'Est de la ville de Liège, rue derrière le Palais, n° 445, le notaire PARMENTIER vendra publiquement et aux enchères,

UNE MAISON,

composée de deux habitations, n° 23 bis et 24, sise rue SOUS-L'EAU, près le pont d'Amorceur, à Liège, avec jardin par derrière, la superficie mesurant deux ares. Elle est occupée par la veuve Kinapen et au... es, et joint aux sieurs Marquet et Drion. S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions.

VENTE

POUR

sortir de l'indivision.

JEUDI 2 AOUT 1858, à une heure de relevée, IL SERA PROCÉDÉ,

Chez M. LEKEUX à Chokier, par le ministère de M^{re}. BIAR, notaire à Liège, à la vente publique : 1° D'UNE BONNE MAISON propre à tout commerce, avec un jardin derrière, située à peu près vis-à-vis de l'église audit Chokier, joignant de devant à la grand route et derrière à la Meuse.

2° ET D'UNE PIÈCE DE TERRE, située en la commune de Flémalle-Haute, contenant environ 7 ares, le tout appartenant au sieur Hubert Maréchal et à ses enfants. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de la vente. 974

VENTE

D'UNE

BONNE MAISON

Agréablement et fort avantageusement située au Quartier du Sud, à Liège.

Le MERCREDI, 22 Aout 1858, à 5 heures après-midi, le notaire SERVAIS procédera, en son étude, à Liège, Place derrière le Spectacle, n. 857, à

L'ADJUDICATION PUBLIQUE,

et sans réserve de surenchère,

De la MAISON, n. 296, faisant le coin des rues des Carmes, et devant les Carmes, avec cour, terrain, bâtiments, puits, citernes et autres dépendances.

La façade de cette Propriété s'étend, à la ruelle des Carmes, sur une ligne de 55 à 56 mètres.

Elle participe naturellement aux embellissements, constructions et communications, dont on a récemment doté cette partie de la ville.

La maison est à voir, tous les jours, de 2 à 5 heures de l'après-dîner.

S'adresser au notaire SERVAIS, dépositaire des titres et d'un plan figuratif. 980

AVIS IMPORTANT.

Il est bon de prévenir les consommateurs de PILULES ÉCOSSAISES D'ANDERSON, et le public en général qu'il existe à Liège, une mauvaise imitation de ces pilules; et que les véritables et anciennement connues partout ne se débitent, revêtues du cachet de l'auteur, qu'aux seuls dépôts: à Liège, à la pharmacie de M. Davreux, rue royale, n° 922, à Verviers, chez M. Etienne, pharmacien.

On continue de trouver aux deux mêmes maisons les PASTILLES PECTORALES de TOLU, D'HAYWAYRD, de LONDRES et L'HUILE ANTIRHUMATISMALE du D. MESUA. 875

VENTE PUBLIQUE D'UNE MAISON en bon état,

TRÈS-AVANTAGEUSEMENT SITUÉE POUR LE COMMERCE.

LE LUNDI, 6 AOUT 1858, à 5 heures après-midi, le notaire SERVAIS adjudgera, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, la MAISON, n° 571, rue du Pont d'Avroy, en la même ville, avec cour, pompe, citerne et bâtiments derrière.

Cette maison tient d'un côté à M. Salkin; de l'autre à M. Poncelet.

De grandes facilités de paiement seront offertes à l'acheteur qui, pendant un assez long terme, pourra retenir les deux tiers du prix.

S'adresser au notaire pour tous renseignements. 1000

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE de Breton, pharmacien, rue d'Argenteuil, 51, à Paris, si connue par la renommée que ses succès lui ont acquise dans le traitement des MALADIES SECRÈTES, DARTRES, GOUTTES, RHUMATISMES, SCROFULES, et généralement toutes les maladies de la peau qui reconnaissent toujours pour cause un sang acre et vicié, est à Liège chez M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence. 658

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE MOHA, WANZE, BAS-OHA, COUTHUIN ET VINALMONT. Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Moha, Wanze, Bas-Oha, Couthuin et Vinalmont, formée le 17 avril 1818, par les sieurs de Theux de Meylandt (Joseph-Mathieu-Jacques), domicilié à Schabrouck; Dochen (Pierre-François), domicilié à Wanze, et Devaux (Jean-Joseph-Antoine), domicilié à Bas-Oha;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille sous les communes de Wanze et Bas-Oha, formée le 28 mai 1828, par la dame Dewezeren (Marie-Antoinette-Joséphine), douairière du chevalier de Theux de Meylandt, domiciliée à Liège, et les sieurs Dochen (P.-F.), domicilié à Liège, et Devaux Woot-Detrixhe (Jean-Joseph-Antoine), domicilié à Bas-Oha;

Considérant que ces demandes tombent sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête:

Art. 1^{er}. Lesdites demandes et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR; par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Ces demandes et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation provinciale de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus. Bruxelles, le 12 juillet 1858.

NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE EN CONCESSION.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 18 avril 1818, sous le n° 571 du répertoire, MM. de Theux de Meylandt (Joseph-Mathieu-Jacques), de Schabrouck, province de Limbourg; Dochen (Pierre-François), de Wanze, et Devaux (Jean-Joseph-Antoine), de Bas-Oha, ont demandé la concession de mines de houille, existantes sous des terrains situés dans les communes de Moha, Wanze, Bas-Oha, Couthuin et Vinalmont, et limités ainsi qu'il suit:

Au nord, en partant de la jonction du chemin de Longrée et de celui du Meunier, se rendant à Moha, en suivant ce dernier chemin jusqu'à celui nommé Roide-Vallée; de ce point continuant le chemin dite Roide-Vallée jusqu'à celui du Pont, et ce dernier jusqu'à la cense d'Ormale; de cette ferme, suivant le chemin qui tend au buisson Henros; jusqu'à ce buisson; puis, par une ligne droite rencontrant le chemin de Moha à Wanzoul, à l'endroit dit aux Saules de Wanzoul, et finissant à l'intersection formée par ce dernier chemin et le sentier qui sépare la campagne d'Ormale de celle d'Elle-Brouhière;

A l'est, de là par une seconde ligne droite et aboutissant au pont du Berger sur la Mehaigne, passant sur ledit pont, et ensuite par une troisième ligne droite se dirigeant vers le sud-est; traversant le chemin d'Envo au Val-Notre-Dame, et finissant à la borne qui sépare les propriétés de M. Dochen de celles de M. Gostin; de cette borne, par une quatrième ligne droite établissant la même séparation, se dirigeant vers le sud-ouest, et aboutissant à une autre borne placée au tige de Betonva, venant de la cense Naxhelet; de ce point suivant le tige de Betonva jusqu'à une borne placée dans ce tige et qui sépare les biens de MM. de Theux et Dochen de ceux de M. Gostin; longeant ensuite par trois lignes droites, passant par deux bornes, la limite qui continue à établir la séparation ci-dessus jusqu'à une autre borne placée au sentier qui se rend au Neuf-Moulin; de là, continuant ce dernier sentier jusqu'au pont Monceau;

Au sud, partant du pont Monceau, en suivant le chemin de l'endroit dit Grosse-Haie de Bas-Oha, à Wanze, jusqu'aux Grosse-Haies de Bas-Oha;

A l'ouest, continuant le chemin des haies de Bas-Oha jusqu'à celui de Ste-Barbe à l'arbre des Croix, de là, suivant le chemin de Meffe jusqu'à celui de Longrée, et ce dernier jusqu'au chemin du Meunier; se rendant à Moha, point de départ.

Les pétitionnaires ont offert aux propriétaires de la surface les quatre vingtième panier des mines qu'ils extrairaient sous leurs fonds.

DEMANDE EN EXTENSION.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 29 mai dernier, sous le n° 1158 du répertoire particulier, M^{me} de Wezeren (Marie-Antoinette Joséphine), douairière du chevalier de Theux de Meylandt, domiciliée à Liège, et les sieurs Dochen (P.-F.), de la même ville, Devaux Woot-Detrixhe (Jean-Joseph-Antoine), de Bas-Oha, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gigantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 286 bonniers 11 perches 32 aunes carrées, dépendant des communes de Wanze et Bas-Oha et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au nord, partant du pont du Berger sur la Mehaigne et suivant cette rivière jusqu'au pont Monceau;

A l'est, continuant à suivre la Mehaigne jusqu'à son confluent avec la Meuse;

Au sud, suivant ensuite en remontant le cours de la Meuse jusqu'à une borne plantée à la rive gauche de ce fleuve, qui sert de limites entre les communes de Wanze et de Bas-Oha;

A l'ouest, de cette borne, par une ligne droite longue de 205 aunes, se terminant à l'intersection du chemin de Bas-Oha à Wanze avec celui de Grosse-Haie de Bas-Oha; suivant ensuite ce dernier chemin, qui sert de limites à la demande en concession, jusqu'à la rencontre de celui qui traverse le village d'Oha; prenant alors le chemin qui traverse ledit village, et le continuant jusqu'à celui du rivage; puis suivant le chemin du rivage jusqu'à sa jonction avec celui de la Meffe;

Au nord et au nord-ouest, de ce point à celui de départ qui est le pont du Berger, on suit les limites de la demande en concession formée en 1818 par les pétitionnaires.

La présente demande en extension circonserit à l'est, au sud et à l'ouest, la demande primitive de concession rappelée ci-dessus.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers 10 cents par bonnier métrique.

BOURSES.

LONDRES, LE 28 JUILLET.

5% consolidés.	94	Différées	8 5/8
BELGE 1852 c.	102 1/2	Passives	5
Hol. Dette active.	54 7/8	RUSSE.	
PORTUG. 5 p. c.	—	BRESIL.	80 5/8
Id. 3 p. c.	22 5/4	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	21 5/8		

ANVERS, LE 30 JUILLET.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A PRUSSE. Em. à Berl.	116 5/4
" Det. diff.	49	A NAPLES. Cert. Em.	95 5/8
Empr. de 48 mill.	101 7/8	A ET. ROM. Lev. 1852.	101 5/8
Id. de 50 mill.	92 1/2	P Cert. à A. 1854.	100 1/2
HOLL. Dette active.	—		
Rente rembours.	—		

CHANGES.

AUTRICHE. Métall.	106 5/8	A Amsterd. C. jours.	5/4 1/2 p. A
Lots de fl. 100.	511	A Id. 2 mois.	—
" fl. 250.	455	A Rotterdam. C. jours.	5/4 1/2 p. A
" fl. 500.	756	A Id. 3 mois.	—
POLOG. Lots fl. 500.	117 1/2	P Paris. C. jours.	1/8 av. P
" " fl. 1000.	158	A Id. 2 mois.	5/8 p. A
BRES. Em. L. 1854.	79 5/4	A Londres. C. jours.	40 5/12 P
ESPAGNE. Ardoin.	21 1/8 et	A Id. 2 mois.	40 1 P
Dette passiv. 1854.	—	A Francfort. C. jours.	35 7/8 A
" Différée.	6	A Id. 3 mois.	35 1/2 A
DANEMARC. E. Not.	95 1/2	P Bruxelles et Gand.	1/8 A
Dito à L.	75 1/4		

BRUXELLES, LE 30 JUILLET.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 5/4	P Tapis.	—
Fin courant.	—	P Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	92 1/4	P Mutualité.	417 A
Fin courant.	—	P S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	98 1/2	P Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	851	P Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	1760	P Bonnage.	—
S. de Comm. de c.	—	P Honoy.	—
B. de Belgique.	—	P Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	112 1/2	P Lits de For.	—
Hauts-Fourneaux.	—	P Luxembourg.	100 P
Banque Foncière.	100 1/2	A Civile.	—
Idem.	—	A Herve.	—
Fleury.	—	P Ch. de Fer de Col.	1000 P
Hornu.	—	P Ch. de B., M. et B.	—
Sclessin.	—	P Asphalt.	—
Soc. Nationale.	126	P Holl. Dette active.	54 5/4
Levant du Fleury.	160	A Losrenten inscrit.	400
Ougrée.	—	A Autriche. Métalliq.	—
Sars-Longscham.	—	P Naples. C. Falcon.	—
Chem. de Fer.	—	P Espagne. Ardoin.	21 1/8 A
Vennes.	—	P Prime un mois.	—
St-Léonard.	—	P Différée de 1850.	20 1/4 D. 1 P
Chatelneau.	—	P Idem de 1855.	—
Verviers.	—	P Passives.	—
Betteraves.	—	P Verreries.	—
Verreries de Charl.	—	P BRESIL. E. de Roth.	80 P
L'Espérance.	—	P Rome. E. de 1854.	101 7/8 P

VIENNE, LE 21 JUILLET.

Métalliques. 107 1/2. — Actions de la Banque, 1442 1/2.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 30 JUILLET 1858.

Froment, l'hectolitre.	fr. 20 85.
Seigle, idem.	13 09.

Imprimerie de J.-Bte NOSSENT, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège